



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CUMA

Question écrite n° 50049

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dupont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la suppression intervenue dans la loi de finances de 1997 des aides à la création de coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA). Les CUMA jouent un rôle important dans le maintien du tissu rural, particulièrement dans les zones de montagne, et ce, grâce à la rationalisation des coûts et charges de production. C'est en continuant à aider les CUMA, jugeant ainsi leur existence comme l'un des meilleurs moyens de favoriser et renforcer l'installation des jeunes, que les pouvoirs publics manifesteront leur attachement au maintien d'une agriculture de qualité. En conséquence, il lui demande s'il est possible d'envisager d'intégrer l'aide au démarrage des CUMA ou des mesures compensatoires similaires dans la loi Montagne, tout comme le sont les groupements pastoraux ou les associations foncières pastorales.

Données clés

Auteur : [M. Dupont Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50049

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1586